



PRAYSSAC IMMOBILIER

2, Avenue colonel Pardes - 46220 Prayssac

Tel: 05.65.36.54.19

www.prayssac-immobilier.com



Honoraires de transactions vente calculés
par rapport au prix de vente à la charge du mandant

Habitations Principales ou Secondaires

De 0 à 30 000 Euros	10% TTC
De 30 001 à 45 000 Euros	9.5% TTC
De 45 001 à 60 000 Euros	9% TTC
De 60 001 à 75 000 Euros	8.5% TTC
De 75 001 à 90 000 Euros	8% TTC
De 90 001 à 150 000 Euros	7% TTC
De 150 001 à 200 000 Euros	6% TTC
De 200 001 à 350 000 Euros	5.5% TTC
De 350 001 à 600 000 Euros	5 % TTC
De 600 001 à 1 000 000 Euros	4 ,5% TTC
De 1 000 000 à montant supérieur	4% TTC

Les mandats faisant l'objet d'une délégation de la part d'une autre agence immobilière adhérente d'un groupement ou d'une association d'agent immobiliers dont le règlement intérieur prévoit pour chaque adhérent, la délégation automatique de ses mandats exclusifs à l'ensemble des adhérents. Le montant des honoraires est celui correspondant au barème de l'agence détenant le mandat principal.

HONORAIRES SUR VENTE DE TERRAINS

Transactions Commerciales et Professionnelles

De 0 à 30 000 Euros	10% TTC
De 30 001 à 40 000 Euros	9% TTC
De 40 001 à 50 000 Euros	8% TTC
De 50 001 à montant supérieur	7% TTC

ESTIMATION

Le tarif pour une estimation est de 100 Euros TTC.

Toute estimation demandée dont le mandat de vente n'a pas été signé à l'agence dans les 15 jours suivant sera facturée au tarif indiqué ci-dessus.